



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information **SÉCHERESSE** **Côtes-d'Armor**



À compter du 14 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est placé en crise sécheresse.



Les principales restrictions d'usage de l'eau sont (sauf cas particuliers) :

- interdiction ou restriction horaire pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- réduction de 25 % de la consommation d'eau à usage industriel ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport, des parcours et départs de golfs ;
- interdiction de nettoyer les véhicules ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8 h à 20 h.



 **VigiEau**

Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>